

Fusion des instances : le CHSCT

Le gouvernement veut réformer le code du travail façonné par 120 ans de luttes des salariés avec la CGT, par 9 ordonnances, en 6 heures de concertation, en plein été. Le patronat ne cesse de considérer le travail comme un coût et estime que les instances représentatives du personnel (DP-CE-CHSCT-DS) sont un frein à plus de productivité. A défaut de pouvoir les supprimer, il veut les fusionner afin de réduire leurs rôles de prévention, voir même de faire disparaître Le CHSCT (contradiction avec Plan Santé 3).

La disparition des CHSCT serait un recul de plus d'un Siècle !

Le CHSCT est l'instance la plus proche du travail réel.

Le supprimer est une tentative de déconnecter les représentants du personnel à la base, à laquelle la CGT est attachée. Le CHSCT est le seul moyen permettant de répondre au mieux aux attentes légitimes en termes d'hygiène, sécurité et de conditions de travail.

Le CHSCT est donc leur principal obstacle qui renvoie au patronat le travail réel et les non-sens des organisations du travail !

RAPPEL DES DROITS CHSCT, AUJOURD'HUI :

Droit A L'EXPERTISE CHSCT : l'expertise appartient au CHSCT, les experts de leur travail restent les travailleurs et l'expertise doit être un outil syndical au service du pouvoir d'agir des travailleurs.

-DROIT D'ALERTE DU CHSCT : Face à une situation dangereuse

(Forte chaleur, inondation, intempérie, braquage, agression physique)

le législateur a ouvert un droit d'alerte du CHSCT !

-DROIT DE RETRAIT DU SALARIE : Chaque salarié qui considère être en danger a le droit de quitter son poste de travail en informant l'employeur ou son représentant. Ce retrait n'est pas une grève, il est payé comme temps de travail effectif.

-FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR : Dès que le membre du CHSCT a exercé son droit d'alerte, la responsabilité de l'employeur est engagée. Si un accident se produit, c'est la faute inexcusable pour lui !

La CGT revendique, dès demain :

- ✓ Le CHSCT doit rester une institution et personne morale.
- ✓ Le CHSCT doit devenir encore plus un outil de proximité, à taille humaine.
- ✓ L'élection directe des membres du CHSCT.
- ✓ Le réel du travail doit être au centre des débats du CHSCT.
- ✓ Une formation continue, organisée par l'organisation syndicale et non pas une professionnalisation des membres du CHSCT.
- ✓ Droit au CHSCT pour tous les salariés

S'INDIGNER NE SUFFIT PLUS, IL FAUT MAINTENANT S'ENGAGER !

LE MARDI 12 SEPTEMBRE

– Je propose, j'agis pour le progrès social –



VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER-LA ! ENSEMBLE, DANS LE SYNDICAT, NOUS SERONS PLUS FORTS.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer Union Départementale CGT 06, 34 bd Jean Jaurès, 06300 Nice
 téléphone : 04 92 47 71 10, courriel : ud@cgt06.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**